



Pas reçu la convocation à un rdv avec médecin de la sécu....

Par **jubar**, le **25/04/2016** à **20:01**

Bonjour,

Je vais essayer d'être claire et concise.

Salariée depuis 10 ans dans une association, j'ai été en arrêt maladie de septembre 2014 à mars 2015. Mon employeur fait savoir à la comptable de la structure en février 2016 que j'aurai été convoquée par le médecin de la sécu en novembre 2014, que je ne me suis pas rendue à cette convocation, que les IJ à l'époque ont été suspendues. J'ai continué à percevoir mes salaires (subrogation) de novembre 2014 à mars 2015 et l'on veut aujourd'hui me saisir 200 € par mois sur mon salaire pour rembourser et ceci pendant 24 mois.

Je n'ai jamais reçu cette convocation, renseignements pris auprès de la sécu, la convocation m'a été envoyée à mon ancienne adresse (d'où j'avais déménagé depuis 7 mois à l'époque), je n'ai donc jamais reçu cette convocation et de fait n'ai pas pu m'y rendre. Je n'ai jamais été informée de ce problème avant aujourd'hui (avril 2016).

Que puis-je faire pour ne pas avoir à rembourser cette somme conséquente d'argent sachant que je ne pouvais pas me rendre à une convocation dont je n'avais pas connaissance et que mon employeur ne m'a rien dit sur le moment (ils s'aperçoivent aujourd'hui que les IJ n'ont pas été versées à l'époque).

Merci d'avance de votre réponse et de vos conseils, je suis plus que démunie.